

CATAR-CRITT AGRORESSOURCES

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31/12/2025

CATAR-CRITT AGRORESSOURCES

Siège social : 4, allée Emile Monso

CS 44362

31030 TOULOUSE CEDEX 4

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

À l'assemblée générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CATAR-CRITT AGRORESSOURCES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Préambule » de l'annexe qui expose l'adoption du règlement ANC 2022-06 qui constitue un changement de méthode comptable.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 18 mai 2026

ACTEVA
Commissaire aux comptes

Arnaud PUJOL
Associé

CATAR-CRITT AGRORESSOURCES

Siège social : 4 allée Emile Monso

CS 44362

31030 TOULOUSE CEDEX 4

Comptes annuels - Exercice clos le 31/12/2025

ASSOC.CATAR CRITT AGRORESSOURCES

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le		31/12/2025		Exercice précédent	
			(12 mois)		(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 333,00	5 333,00				
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	113 728,57	66 226,01	47 502,56	2,88	58 595,79	3,63
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés	268,50		268,50	0,02	262,50	0,02
TOTAL (II)	119 330,07	71 559,01	47 771,06	2,90	58 858,29	3,65
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	36 376,66		36 376,66	2,21	91 499,40	5,67
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	109 559,30	11 863,29	97 696,01	5,92	18 539,90	1,15
. Autres créances	736 187,92		736 187,92	44,64	658 973,79	40,84
Charges constatées d'avance	162,79		162,79	0,01	637,50	0,04
Valeurs mobilières de placement	25 000,88		25 000,88	1,52	22 001,02	1,36
Disponibilités	705 933,32		705 933,32	42,81	763 098,30	47,29
TOTAL (III)	1 613 220,87	11 863,29	1 601 357,58	97,10	1 554 749,91	96,35
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 732 550,94	83 422,30	1 649 128,64	100,00	1 613 608,20	100,00

ASSOC.CATAR CRITT AGRORESSOURCES
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	1 044 502,60	63,34	1 107 740,21	68,65
Excédent ou déficit de l'exercice	66 537,86	4,03	-63 237,61	-3,91
Situation nette (sous total)	1 111 040,46	67,37	1 044 502,60	64,73
TOTAL (I)	1 111 040,46	67,37	1 044 502,60	64,73
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 707,08	1,32	31 898,61	1,98
Dettes fiscales et sociales	101 791,27	6,17	68 850,27	4,27
Autres dettes	137,00	0,01	480,00	0,03
Produits constatés d'avance	414 452,83	25,13	467 876,72	29,00
TOTAL (IV)	538 088,18	32,63	569 105,60	35,27
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 649 128,64	100,00	1 613 608,20	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ASSOC.CATAR CRITT AGRORESSOURCES

COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	4 045,00	0,56	4 065,00	0,62	-20	-0,48
Ventes de biens et services						
- Ventes de prestations de services	272 259,95	37,46	212 322,98	32,18	59 937	28,23
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	491 571,58	67,64	312 263,81	47,32	179 308	57,42
- Ressources liées à la générosité du public						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions			12 855,16	1,95	-12 855	-100,00
Autres produits	-54 495,03	-7,49	87 074,75	13,20	-141 569	-162,57
Total des produits d'exploitation (I)	713 381,50	98,16	628 581,70	95,26	84 800	13,49
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	66 573,70	9,16	94 488,63	14,32	-27 915	-29,53
Impôts, taxes et versements assimilés	17 596,10	2,42	7 726,08	1,17	9 870	127,75
Salaires et traitements	421 332,08	57,98	462 708,14	70,12	-41 376	-8,93
Cotisations sociales	175 421,21	24,14	179 539,51	27,21	-4 118	-2,28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 691,43	2,30	13 064,47	1,98	3 627	27,76
Autres charges	600,71	0,08	68,85	0,01	532	782,35
Total des charges d'exploitation (II)	698 215,23	96,08	757 595,68	114,81	-59 380	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	15 166,27	2,09	-129 013,98	-19,54	144 179	111,76
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	13 356,59	1,84	20 431,63	3,10	-7 075	-34,62
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (III)	13 356,59	1,84	20 431,63	3,10	-7 075	-34,62
CHARGES FINANCIERES:						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	13 356,59	1,84	20 431,63	3,10	-7 075	-34,62
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	28 522,86	3,92	-108 582,35	-16,44	137 104	126,27
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			10 874,60	1,65	-10 874	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			490,86	0,07	-490	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			10 383,74	1,57	-10 383	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-38 015,00	-5,22	-34 961,00	-5,29	-3 054	-8,73
Total des produits (I + III + V)	726 738,09	100,00	659 887,93	100,00	66 851	10,13
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	660 200,23	90,84	723 125,54	109,58	-62 925	-8,69

ASSOC.CATAR CRITT AGRORESSOURCES

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
EXCEDENT OU DEFICIT	66 537,86	9,16	-63 237,61	-9,57	129 774	205,22
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						